

le JOURNAL du LOMBRIC



Les déchets dangereux p.3

Dossier compostage p.4 et 5

Les recettes anti-gaspi du Lombric p.7

Jetons moins, trions plus !

juin - juillet - août 2018 - 72

Le SMITOM-LOMBRIC : syndicat de collecte et de traitement des déchets ménagers du Centre Ouest Seine et Marais - 67 communes - 300 000 habitants

L'ÉDITO



La lutte contre le gaspillage alimentaire est un combat quotidiennement mené par le SMITOM-LOMBRIC. C'est également la thématique majeure de la Journée Portes Ouvertes 2018.

De plus, le SMITOM-LOMBRIC œuvre sur l'ensemble des actions de prévention et vous aide à réduire vos déchets.

Dans ce nouvel exemplaire du Journal du Lombric, vous retrouverez tout un dossier dédié aux avantages et aux techniques de compostage.

La valorisation des bio déchets s'inscrit pleinement dans le nouveau Plan Local de Prévention du syndicat, et l'action de composter peut vous aider à réduire de 30% vos déchets ménagers.

Vous trouverez également 3 recettes anti-gaspi dans la rubrique « Trucs et Astuces ». N'hésitez pas à partager vos recettes sur la page Facebook du Lombric, que je vous invite vivement à suivre !

Je vous souhaite à tous un très bel été.

Franck Vernin
Président du
SMITOM-LOMBRIC

TERRITOIRE CAMVS UNIQUEMENT TERRITOIRE CAMVS UNIQUEMENT

COLLECTE DES ENCOMBRANTS À DOMICILE



UNIQUEMENT POUR LES COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL DE SEINE (CAMVS)

Depuis juin 2017, le service Allo Encombrants a été mis progressivement en place sur les 18 communes de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (hors Lissy et Limoges Fourche).

+ d'infos
lombric.com

! Pour rappel, les encombrants ne doivent plus être déposés sur les trottoirs



Comment utiliser le service Allo Encombrants ?



Appeler le numéro vert dédié :

0800 501 088 (appel gratuit depuis un poste fixe)



Prendre rendez-vous

Une plage horaire de 3 heures sera proposée pour le passage à votre domicile. En cas d'indisponibilité, vous pouvez vous faire représenter par une personne majeure (amis, voisin etc...) ou laisser l'accès à votre propriété. Il est toutefois nécessaire de le préciser lors de la prise de rendez-vous.

La signature du contrat d'utilisation du service est un préalable à toute prise de rendez-vous



La collecte de vos encombrants se fait directement chez vous !

Il vous sera demandé de garder les encombrants sur votre propriété et de les rapprocher au plus près de votre portail (limite de propriété).



LE JOURNAL DU LOMBRIC : Rue du Tertre de Chérisy - 77000 Vaux-le-Pénil - Tél. : 01 64 83 58 60 - Fax : 01 64 83 58 69 - smitom@lombric.com
www.lombric.com - / Dir. de publication : Franck Vernin / Ont participé à la réalisation de ce numéro : Franck Vernin, Patrick Scheurer, Stéphanie Clary, Laura Guyot, William Gygas, Vittorio Leonardo, l'équipe technique et les adhérents du SMITOM-LOMBRIC / ISSN 1299-4995
Vous ne recevez plus le Journal du Lombric ? Contactez-nous : smitom@lombric.com

INFOS PRATIQUES DÉCHÈTERIES : HORAIRES D'ÉTÉ



Ouverture tous les jours y compris les jours fériés (à l'exception des 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre) aux horaires habituels

À PARTIR DU 1^{ER} AVRIL ET JUSQU'AU 31 OCTOBRE

Semaine	15h - 19h
Samedi	10h - 19h
Dimanche	10h - 13h



Pour les déchèteries du Châtelet-en-Brie, d'Écuelles, de Vaux-le-Pénil et de Vulaines-sur-Seine

ouverture à 13h45 en semaine

conditions d'accès sur lombric.com

DÉCHÈTERIES : PÉRIODES D'AFFLUENCE



Pour vous éviter les files d'attente à votre arrivée à la déchèterie voici les horaires à privilégier ou à éviter :

EN SEMAINE

entre 15h et 17h

entre 17h et 19h

LE SAMEDI

entre 10h et 12h

entre 12h et 15h

entre 15h et 17h

entre 17h et 19h

LE DIMANCHE

entre 10h et 12h

entre 12h et 13h

plus de détails sur les périodes d'affluence sur lombric.com rubrique Déchèteries

MODALITÉS D'ACCÈS AUX DÉCHÈTERIES

Depuis 2016, l'accès à la déchèterie se fait grâce à une carte gratuite directement disponible auprès du gardien. Pour l'obtenir, il faut obligatoirement présenter au gardien les documents suivants :

un avis d'imposition locale (taxe d'habitation ou foncière)

un justificatif de domicile de moins de 6 mois

une pièce d'identité

PENSEZ AUX DOCUMENTS OBLIGATOIRES!



Cette carte, unique par foyer, donne droit à **36 accès gratuits par an** dont le décompte se fait en fonction du type de véhicule utilisé.

Le gardien est tenu de rappeler le nombre de points restant et de fournir un ticket sur demande.

À la fin de l'année 2017, **99,6% des propriétaires de carte n'avaient pas consommé tous leurs droits d'accès.**

La grille des droits d'accès est disponible en affichage dans toutes les déchèteries ainsi que sur le site internet du SMITOM-LOMBRIC.



APPORT DE FIBROCIMENT AMIANTÉ EN DÉCHÈTERIE

Le SMITOM-LOMBRIC dispose de 11 déchèteries sur l'ensemble de son territoire, qui acceptent toutes les plaques de fibrociment amiantées. Seuls les déchets issus des isolations de sol et plafond ainsi que les déchets issus du nettoyage de chantier sont refusés.



Ces plaques de fibrociment, étant des déchets pouvant présenter un risque pour la santé des usagers et du personnel de déchèterie, **ne doivent pas être mélangées avec d'autres déchets.**

Avant l'apport, ces plaques doivent être conditionnées par l'utilisateur aux dimensions **80x80cm maximum**, et **empaquetées dans un contenant hermétiquement fermé** (sac plastique résistant fermé).

Lors de l'apport, le gardien devra vérifier le conditionnement et accompagner l'utilisateur pour le dépôt dans l'espace de collecte dédié, afin de limiter les risques d'exposition à l'amiante.

LES DÉCHETS DANGEREUX DU PRINTEMPS



À chaque saison ses déchets ... et qui dit printemps, dit retour des déchets dangereux liés aux travaux !

Les déchets dangereux des ménagers sont pris en charge par l'éco-organisme EcoDDS. Toutefois, pour les administrés, un seul moyen de les évacuer correctement : les apporter à la déchèterie !

Avec le retour des beaux jours, nombre d'entre vous en profitent pour effectuer quelques travaux d'intérieur, mais également dans le jardin. Qu'il s'agisse de produits de bricolage et de décoration, ou encore de produits de jardinage ou d'entretien de la maison, tous sont acceptés en déchèterie. Pour s'en débarrasser, il suffit de les remettre au gardien qui les déposera dans le local prévu à cet effet.

Déchets des produits de bricolage et décoration



Déchets des produits du jardinage



N'hésitez pas à vous rendre sur le site internet www.ecodds.com pour en savoir plus sur ces déchets dangereux

RETOUR SUR L'EXPOSITION PHOTOS « VIE D'ORDURE »



En partenariat avec l'association melunaise de photographes Collectif Image, le SMITOM-LOMBRIC a participé à la conception de l'exposition photos « Vie d'OrduRE » qui s'est tenue du 17 mars au 28 avril 2018 à l'Espace Saint Jean de Melun.

À cette occasion, le SMITOM-LOMBRIC a ouvert les portes de ses installations aux professionnels de la photo, dans le but de valoriser le cycle de vie des déchets et apporter une vision artistique à ce sujet d'actualité.

À travers ces photos, l'association a présenté au public une autre vision du monde des déchets.

Le SMITOM-LOMBRIC a souhaité sensibiliser la population sur la quantité de déchets produits dans notre société, leur impact environnemental et l'importance de leur valorisation.

Le meilleur déchet étant celui que l'on ne produit pas, nous espérons que l'exposition a favorisé cette prise de conscience qu'ensemble, nous pouvons modifier nos comportements pour laisser une planète propre à nos enfants.



ÉVÈNEMENT LOCOMOTION EN FÊTE

9 & 10 juin 2018

En 2018, la 24^{ème} édition de la Locomotion en Fête s'installe sur l'aérodrome de Melun-Villaroche (77).

Plus de 1 000 collectionneurs exposeront leurs véhicules (voitures, motos, camions, engins agricoles et militaires) au milieu d'autres collections aéronautiques. De nombreuses animations sont également prévues.

À cette occasion, le SMITOM-LOMBRIC assurera la mise en place de points de collecte des déchets ainsi que leur traitement.

UN DOUTE,
UNE QUESTION ?
SMITOM-LOMBRIC

www.lombric.com



ou 0 800 814 910

N° Vert (appel gratuit de puis un poste fixe)



DOSSIER



« Composter ses déchets, c'est possible et c'est facile !
Que vous habitiez en maison individuelle ou dans un immeuble,
le SMITOM-LOMBRIC vous accompagne... »

Vous avez un jardin, même petit ? Alors pourquoi ne pas composter ? Le compostage offre de nombreux avantages : faire un geste pour l'environnement en réduisant de 30% le volume d'ordures ménagères à traiter par la collectivité, réduire les allers et retours à la benne à déchets verts ou la déchèterie, enrichir son jardin ou ses jardinières avec un engrais naturel et sans frais...

Qu'est-ce que le compost ?

Le compost provient de la **transformation** en présence d'eau et d'oxygène, de déchets organiques par le biais de **micro-organismes, de lombrics et de divers insectes**. Il peut être réalisé en tas ou en composteur. Au bout de plusieurs mois, on obtient un compost mûr, à l'odeur de sous-bois, de couleur foncée et de structure grumeleuse. Utilisé dans les jardins et les jardinières, ce compost est un **terreau de qualité** nécessaire au bon développement des plantes.



Les règles d'or du compostage

1 Varier ses déchets

Il est indispensable de bien varier les déchets mis dans le composteur : les déchets secs et les déchets humides.

Si vous ne compostez que des déchets humides le compost risque de sentir mauvais.

Si vous ne compostez que des déchets secs la dégradation ne pourra pas se faire et vous n'obtiendrez pas de compost.

2 Surveiller l'humidité

L'humidité permet de favoriser le processus de dégradation des matières. Pendant les périodes sèches, pensez à arroser légèrement votre composteur (surtout les angles).

3 Aérer les matières

Pour que la dégradation soit optimale, les bactéries ont besoin de nourritures variées (les déchets), d'humidité mais aussi d'oxygène. Alors à chaque apport de déchets, il est nécessaire de mélanger les 5 premiers centimètres présents au-dessus du composteur. Cette aération permet également d'éviter la formation de poches de méthane qui est un gaz malodorant.

COMPOSTER
PERMET DE RÉDUIRE
DE 30% LE VOLUME
DE SA POUCELLE !!



Les déchets compostables



Les déchets de cuisine

épluchures, coquilles
d'œufs, marc de café, filtres
en papier, fanes de légumes,
fruits et légumes abîmés, ...
(hors viandes et poissons)



Les déchets de jardin
tontes de gazon, feuilles, fleurs
fanées, petits branchages...
Ils doivent cependant
être apportés en petite
quantité et surtout
bien mélangés aux
autres déchets. Le
surplus pourra être
apporté en déchè-
terie, avec les gros
branchages.

Les déchets de maison

mouchoirs en papier et
essuie-tout, sciures et
copeaux, papier journal, ...

Je composte, tu compostes, nous compostons ...



En maison individuelle

Depuis 2009, le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé dans un projet de développement des composteurs individuels. Grâce aux financements de l'ADEME et de la Région Île-de-France, le SMITOM-LOMBRIC propose aux habitants en maison individuelle d'**acquérir un composteur à moitié prix**.

Le projet a démarré en 2009 sur la commune de Livry-sur-Seine. Suite aux retours positifs, le SMITOM-LOMBRIC a décidé d'étendre cette expérience à l'ensemble des communes de son territoire. **Fin 2017, 12,5% des maisons individuelles ont été équipées d'un composteur du SMITOM-LOMBRIC.**



Vous habitez en maison individuelle et vous souhaitez acquérir un composteur, rendez-vous sur www.lombric.com sur la rubrique Demandez votre composteur.



En habitat collectif

Depuis 2012, le SMITOM-LOMBRIC, en partenariat avec ses adhérents, a lancé plusieurs opérations pilotes de compostage en pied d'immeubles ! **Aujourd'hui plusieurs sites de compostage ont été mis en place et fonctionnent bien.**

Qui peut être concerné ? Tous les habitants d'immeubles bénéficiant d'une parcelle d'espaces verts autour du bâtiment.



À l'école ou dans les centres de loisirs

Le SMITOM-LOMBRIC propose aux établissements scolaires du territoire de sensibiliser les enfants au compostage en mettant gratuitement à disposition un composteur pédagogique.

+ D'INFORMATIONS ?



Contactez le n° vert du
SMITOM-LOMBRIC
0 800 814 910
ou par courriel à
composteurs@lombric.com

LA PAROLE AUX ADHÉRENTS DU SMITOM-LOMBRIC

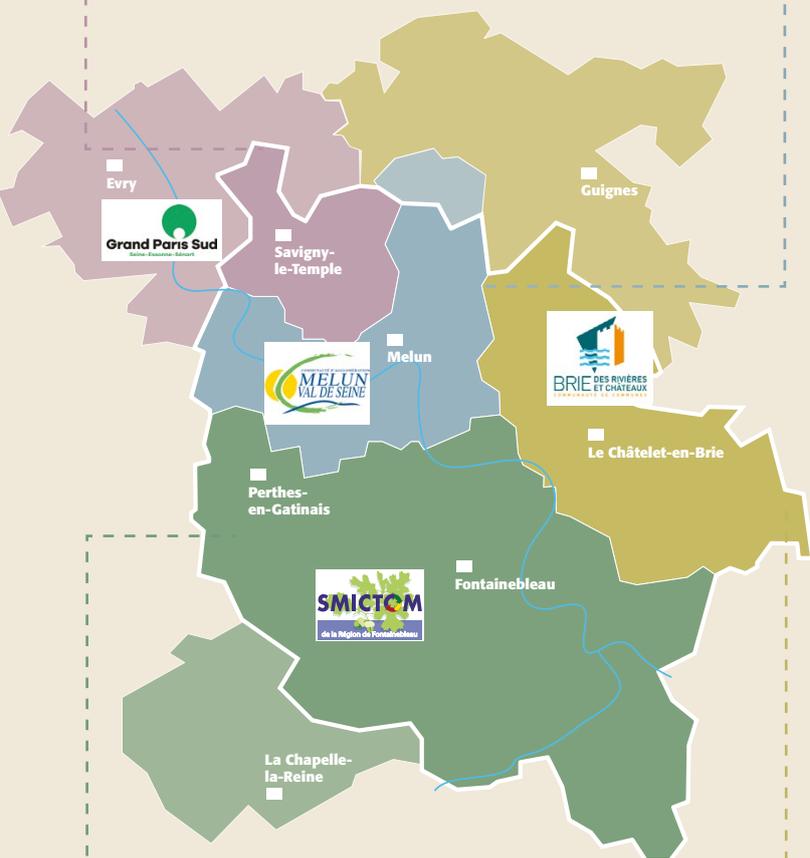


Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

Communes : Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Mancy, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Pringy, Rubelles, Saint Fargeau-Ponthierry, Saint Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil, Villiers-en-Bière et Voisenon

Grand Paris Sud

Communes : Cesson, Lieusaint, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis



Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

Communes : Blandy-les-Tours, Châtillon-la-Borde, Échouboulains, Féricy, Fouju, Le Châtelet-en-Brie, Les Écrennes, Machault, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courtry et Valence-en-Brie

SMICTOM de la Région de Fontainebleau

Communes : Arbonne-la-Forêt, Avon, Barbizon, Bois-le-Roi, Bourron-Marlotte, Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Champagne-sur-Seine, Chartrettes, Fleury-en-Bière, Fontainebleau, Fontaine-le-Port, Héricy, Montigny-sur-Loing, Moret Loing et Orvanne (Écuelles, Épisy, Montarlot, Moret-sur-Loing, Veneux les-Sablons), Perthes-en-Gâtinais, Saint-Germain-sur-École, Saint-Mammès, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-École, Samois-sur-Seine, Samoreau, Thomery, Vernou-la-Celle-sur-Seine, Villecerf, Villemer et Vulaines-sur-Seine



Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

Allo Encombrants : dernière phase !

Depuis un an, le SMITOM-LOMBRIC assure la mise en place du nouveau service de collecte des encombrants sur rendez-vous. **Désormais, les encombrants sont enlevés directement chez vous.**



En juin 2018, ce sont les communes de Melun, Rubelles et Voisenon qui bénéficient de ce nouveau dispositif, achevant ainsi le déploiement sur le territoire de la CAMVS (hors Lissy et Limoges-Fourches).

Un pré-requis : la signature d'un contrat d'utilisation du service à renvoyer au SMITOM-LOMBRIC. À ce jour, près de 2 800 contrats pour les logements individuels ont été signés.

Prise de rendez-vous :
Allo Encombrants (n°vert) 0800 501 088

➔ **Renseignements : N° Vert 0 800 814 910**



Grand Paris Sud

Le retour des déchets verts !

Sur vos communes, la collecte des déchets verts de jardin est assurée par Grand Paris Sud chaque semaine de janvier à décembre :

- Le lundi à Cesson, Nandy et Vert-Saint-Denis
- Le mercredi à Lieusaint, Réau et Savigny-le-Temple

Quelques définitions et règles :

- **Les déchets autorisés ?** Ce sont les tontes de pelouse, les fleurs, les plantes sans motte de terre, ou encore les feuilles d'arbre.



- **Comment les présenter ?** Ils doivent être présentés en bac accompagné au maximum de 5 sacs papier ou plastique à présenter ouverts ou 5 fagots ficelés.

- **Pourquoi ficelés les fagots ?** Les fagots de branchage doivent être ficelés pour faciliter leur manipulation lors du ramassage.

- **Où se procurer un bac ?** En appelant la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud

Alors, n'hésitez pas !

➔ **Renseignements : N° Vert 0 800 774 062**



Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

Apport volontaire de déchets verts en benne pendant 8 mois



Cette collecte concerne plus du tiers des communes de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux. Elle commence le 15 avril au début du printemps, pour se terminer à la fin des tailles et de la chute des

feuilles d'automne, le 15 décembre.

Les tontes et les branches de moins de 6 cm de diamètre sont collectées pour être transformées en compost, raison pour laquelle les bennes ne doivent recevoir que des déchets verts. **Les bûches et les souches ne sont pas admises dans cette collecte.**

Les bennes sont très souvent vidées du jour au lendemain ; si une benne est pleine, vous devrez revenir faire votre apport un autre jour ou bien vous rendre directement à la déchèterie.

Attention, les bennes ne circulent pas le week-end, l'apport des déchets verts est plutôt conseillé en semaine.

→ Renseignements : N° Vert 0 800 814 910



SMICTOM de la Région de Fontainebleau

Il était une fois le SMICTOM



Luttons pour la propreté en forêt et lisière !

Le SMICTOM de la Région de Fontainebleau signe la charte «Propreté en forêt et lisière». Cette charte impulsée et coordonnée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau associe tous les acteurs concernés par cette problématique dont l'ONF, le SMITOM-LOMBRIC, les Amis de la Forêt de Fontainebleau et les associations locales engagées dans cette démarche collective.

La prévention sera un premier levier d'action pour sensibiliser tous les publics concernés tels que les promeneurs, les entreprises, les automobilistes, les jeunes ou les scolaires. Les ramassages et les collectes des déchets seront optimisés pour permettre un meilleur tri et donc une meilleure valorisation. La lutte contre les infractions et les incivilités sera renforcée, notamment grâce au déploiement de matériel de surveillance adapté et de personnel dédié supplémentaire.

Tous acteurs de la lutte contre les déchets sauvages ; tous engagés vers une politique responsable de l'environnement !

→ Renseignements : N° Vert 0 800 133 895

TRUCS & ASTUCES DU LOMBRIC



Le menu « anti-gaspi » de l'été

La lutte contre le gaspillage alimentaire,
c'est toute l'année !

Alors même l'été, nous vous donnons
des idées de recettes simples à réaliser

RECETTE N°1

Le cake salé



En entrée ou en apéritif, simple à cuisiner, le cake salé peut s'agrémenter de tous vos restes : jambon, olives, fromage ...

RECETTE N°2

Le gratin de légumes



Vous avez eu les yeux plus gros que le ventre ? N'hésitez pas à mélanger vos restes de légumes de la veille pour en faire un gratin plein de saveurs !

Courgettes, tomates, aubergines ... se marient très bien et se cuisinent facilement.

RECETTE N°3

La brioche perdue



Un œuf, de la crème et du lait, et voilà votre préparation presque déjà terminée !

Trempez-y vos tranches de brioches et faites revenir dans une poêle

avec du beurre et du sucre.

Cette recette fonctionne aussi très bien avec du pain rassis !

Retrouvez les recettes sur
www.lombric.com

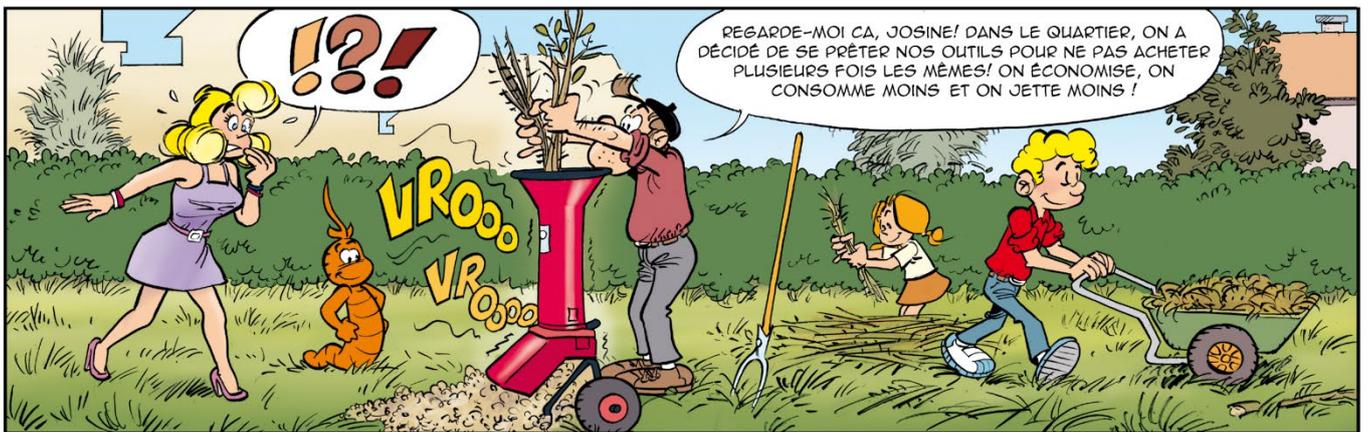
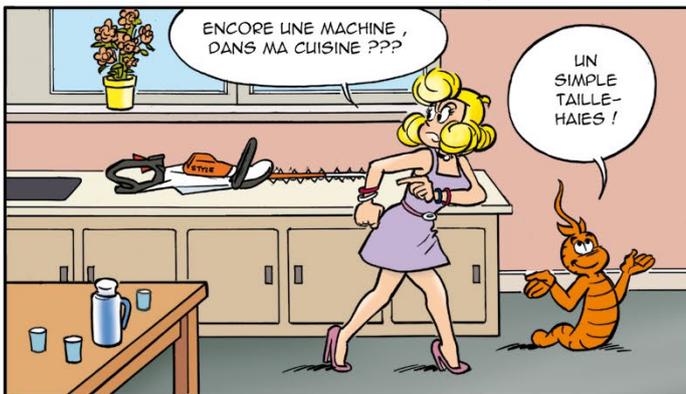
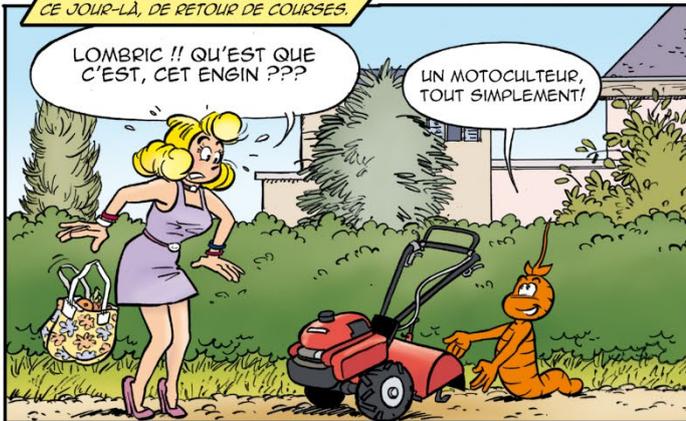
A
COLLECTIONNER !

LE LOMBRIC



PAR V. LEONARDO

CE JOUR-LÀ, DE RETOUR DE COURSES.



ile de France

ECO EMBALLAGES



Le Journal du Lombric : à conserver ou à recycler ♻️

imprimé sur papier
100% recyclé

chez IMPRILITH - PRINGY

IMPRIM'VERT®